VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Par Willard & Eiseman.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Speculateurs et Placeurs Attention ! Une Occasion pour Acquérir de Splendides Terrains Dans le Sixieme District, Voisinage Complètement Amélioré.

LIQUIDATION DE LA PEOPLE'S BREWING CO.

UNE ILLET DE VALEUR SPLENDIDEMENT SITUE, COMPRENANT

VINGT-QUATRE TERRAINS,

DEVANT ETRE VENDUS AUX PLUS HAUTS ENCHERISSEURS.

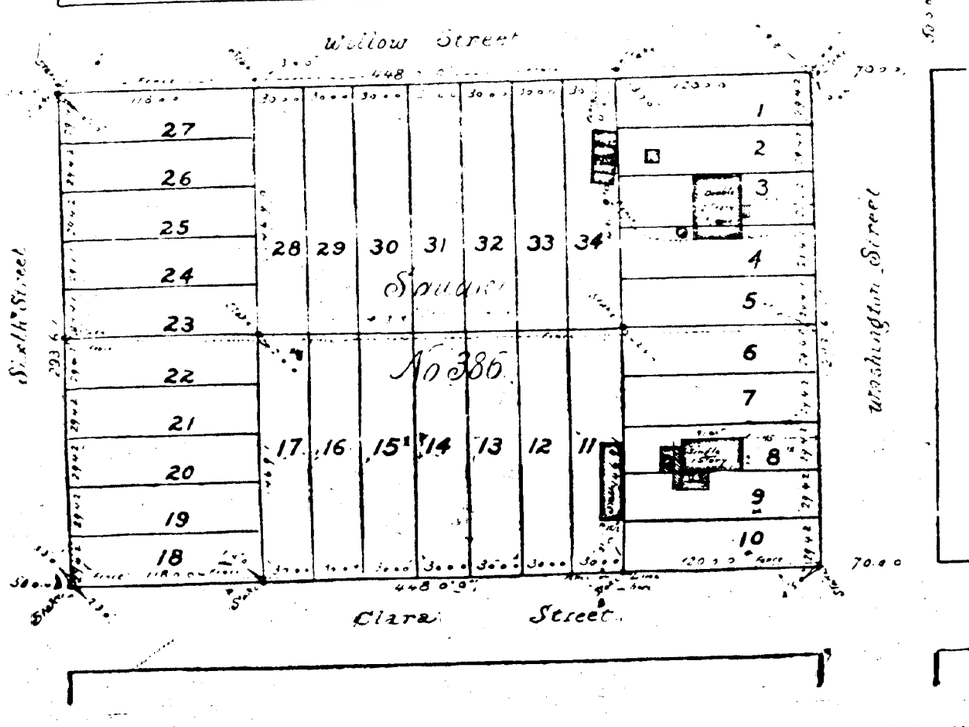

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 4 JANVIER 1910 à midi. Vente par WILLARD & EISEMAN, 632 rue Gravier. En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, in re Liquidation de la People's Brewing Co. de la Nouvelle-Orléans, No 89,304 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous vendrons à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 4 janvier 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 29 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Washington sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Willow. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Washington et Clara. Les lots Nos 3 et 4 étant améliorés par un cottage simple. Les lots 8 et 9 étant aussi améliorés par un cottage simple.

Les lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 ne ayant chacun 30 pieds de large à la rue Clara sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles. Le lot No 11 étant améliorés et est contigu aux lots 10, 9, 8, 7, 6.

Les lots Nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 mesurant chacun 24 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Sixième sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant l'encoignure des rues Sixième et Clara et le lot No 27 formant l'encoignure des rues Sixième et Willow.

Les lots Nos 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 ne ayant chacun 30 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 146 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Toutes de ces mesures apparaîtront plus complètes par référence à un arpentage fait par H. W. Reynolds député voyer de ville, le 4me jour de novembre 1909.

Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en paiement à part égale de 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement final là-dessus, lequel sera garanti par lien de vendeur et les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

Les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1910 et payer pour l'acte de vente par devant John F. A. Riebel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de la vente chez l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN,
MEYER EISEMAN, Encanteur.
632 rue Gravier.

Chez les Osterberger, avocat pour les Liquidateurs.

28 nov—28—déc 5 12 19 26—jan 2 4

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52,119—Cour Civile de District—Division B.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 24 Terrains, l'ilet borné par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL. J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—JEUDI, le 16 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 9me jour de novembre 1909 dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété comme suit décrite, à savoir :

Un certain carré de terre, améliorations, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Robert, Upperline, Liberté (autrefois St. George) et Howard (autrefois St. George) subdivisé en 24 terrains désignés par les Nos un à vingt-quatre inclusivement, sur un plan dressé par A. de Armas, voyer général, daté du 6 mai 1859, déposé en l'étude de A. Driveourt ancien notaire, d'après lequel plan ledit ilet mesurant comme suit : Le lot un formant l'encoignure des rues Robert et Liberté et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert sur 120 de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 3/3" de face à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 3/4 de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, le lot No 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté, et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurant chacun 30 3/3" de face à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 de face à la rue Liberté sur 150 5" de profondeur, et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30' de face à la rue Howard sur 150 5" de profondeur.

Ladite propriété devant être offert en parcelle de un ou plusieurs lot à chaque offre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un ou en un et deux ans de crédit, garantie par billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, garanti par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, ensemble avec le dit pourcentage d'honoraire d'avocat, l'assomption des taxes pour l'année 1909, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passés par devant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur et que tout les acquéreurs faisant un dépôt de dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN encanteur,
Bureau 331 3/4 rue Carondelet.

Legier & Gleason, avocat pour le demandeur.

Lyle Saxon & Meyer S. Dreifus, avocat ad hoc représentant le défendeur.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR, A un Ilet Seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquillé du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section S'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josephine Delman, épouse de G. H. Teague et als vs Mary Logan et als. Dossier No 90,739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau, 326 rue Carondelet—MARDI le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. E, in et signé en cour ouverte le 18me jour d'octobre 1909, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qu'il y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, antrefois paroisse Jefferson maintenant paroisse d'Orléans, en cet Ilet et désignés par les numéros 12 à 22 inclusivement du plan d'ilet B sur un plan dressé par F. J. R. Theis député voyer général, portant la date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan ledit ilet, 12 à 22 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marks sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 12 formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas et le lot 22 l'encoignure des rues Marks et Jefferson (maintenant Joliet) et lesquels lots formant partie de l'ilet No 304 sur le plan original de ladite ville, lequel ilet est borné par les rues Marks, Leonidas, Joliet et Dix-neuvième, maintenant Pear, étant ladite propriété qui a été acquise par le défunt Robert Kay de Edward Hughes, le 2 décembre 1836 par acte passé devant J. B. Marks, notaire, enregistré dans le livre des transferts C. T. I. folio 347.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, garantie par lien de vendeur et hypothèque devant porter 8 pour cent par an d'intérêt, l'acquéreur ou les acquéreurs en plus de leur enchère doivent payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909, l'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

Richardson & Soulé, avocats.

30 oct—30 31—nov 7 14 21 28 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Grady

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 91,158 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par John A. Cooper, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Joseph Sonet, avocat.

23 nov—23 27—déc 2

Succession de David Bernhardt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 91,590—Division C—Attendu que Rudolph D. Bernhardt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Bernhardt décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.

20 nov—20 24 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julien Dutrey

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 91,607—Division C—Attendu que Mme Catherine Meuledons, veuve de Julien Dutrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien Dutrey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — C. J. Meral, avocat.

23 nov—23 27—déc 7

Succession de Dr. Raymond Sauvage.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 634—Division D—Attendu que Albert J. Laplace a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr Raymond Sauvage, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas J. Théard, avocat.

[illegible] déc 1 6

VENTES A D'ENCAN.

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

JOHN B. HIRSCHLE.

No 89,307—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

Joli Cottage Simple, aussi le contenu d'une Forge.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 23 décembre 1909 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1909 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages appartenant ou de quelque façon dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, (autrefois Faubourg Gresno) à la jonction des Chemins du Bayou et Gentilly, désigné par les Nos 4 et 5 de l'ilet borné par les rues N. White, Laharpe et les Chemins du Bayou et Gentilly, sur un plan de A. de Armas, daté du 21 novembre 1851, et déposé en l'étude de A. Ducatel, ancien notaire, comme plan No 6 du livre de plans No 5, ledit lot No 4 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 74 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur le côté gauche, 86 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 5 et 30 pieds 6 pouces en largeur dans le fond, ledit lot No 5 mesurant 33 pieds de face au Chemin Gentilly, 86 pieds 11 pouces 3 lignes sur le côté gauche du lot No 4, 92 pieds 3 pouces sur le côté droit et 32 pieds 6 pouces dans le fond. Ladite propriété est aussi décrite sur un plan dressé par Arthur de Armas, ex-député voyer de ville, le 24 décembre 1888, et d'après ledit plan lesdits lots sont désignés par les Nos 4 et 5 de l'ilet No 1530 et mesurent ensemble 66 pieds de face au Chemin Gentilly, 65 pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Laharpe de 106 pieds et 6 pouces et la profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près du Chemin du Bayou de 74 pieds 8 pouces et 3 lignes; ledit devis de la date du 24 décembre 1888 étant annexé à un acte passé pardevant John G. Eustis, notaire de cette ville, sous la date du 18 mai 1906.

Les améliorations de la propriété ci-dessus comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises connu comme No 1532 Chemin Gentilly, et contient galeries devant et derrière, 4 chambres, cuisine, chambre à bain, cabinet, etc., dans la cour il y a un bon hangar, citerne et atelier de travail.

AUSSI

Le contenu d'un atelier qui consiste d'une forge, une enclume, marteau, outils, etc.

Conditions—Pour l'atelier de forge, comptant, la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance en billets de lien de vendeur portant huit pour cent (8 0/0) par an d'intérêt jusqu'au paiement en un et deux ans avec toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant "pro rata" les taxes de 1909 et de payer pour l'acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2418 rue Gravier.

Succession de Mme Eudice C. Lee

No 91 210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division 8

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet — MARDI le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 15 novembre 1909, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes y attachés, situé dans le Premier District de cette ville, faisant partie du lot 9, dans l'ilet bornés par les rues Josephine, Jackson, Annunciation et Chippewa, sur un plan par L. Bernstein, daté du 26 mai 1859 et déposé en l'étude de J. E. Jarreau notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure américaine, trente et un pieds, onze pouces et une ligne (31' 11" 1") de face à la rue Josephine sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds et dix pouces (95' 10") entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec 4 chambres de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de toute certificate même notaires, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Righter, notaire, et assurer la propriété de la date de l'adjudication déposer avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété excepté de et à partir de la date du passage de l'acte de vente.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

No 90,009—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans. Division B.

William F. Sherwood vs Henry Graham et als.

Trois terrains du Sixième District, Lowerline, Pine, Irma et Anne.

PAR STROUDBACK & STERN — Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 2 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement le et rendu en Cour ouverte le 20 octobre 1909 et signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Anne, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'ilet No 54, Greenville. Lesdits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Irma (autrefois rue Louisa) sur cent vingt pieds de profondeur et formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant, l'acte de vente par devant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur et de cent 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de

Terrains Désirables dans les Premier et Deuxième Districts.

Rue Salcedo, entre les rues Bienville et Conti, ilet rue Gayoso

Mesurant 32 x141 8 3.

Bienville entre les rues Gayoso et Salcedo, ilet Conti.

Mesurant 31 5 x102 3 4.

3 Terrains.

Rue Hennessey, entre les rues Baudin et D'Hémécourt, ilet Alexander

Mesurant chacun 32 8 x109 8 6.

MARDI le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Jacob Stock.

No 88,662—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, D.v. D.

PAR CARRERE & KEENEY — Ernest A. Carrère, encanteur, Bureau 805 rue Perdido — MARDI, le 14 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre susdit daté et signé le 5 novembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre avec améliorations y appartenant, dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet 400, borné par les rues Salcedo, Gayoso, Bienville et Conti, désigné comme lot No 10 sur le plan No 4 attaché à un acte pardevant J. D. Atkinson, ancien notaire, daté du 16 mars 1869 mesurant 32 pieds de face à la rue Salcedo sur 141 8 3 de profondeur entre lignes parallèles.

2: Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet ci-dessus et désigné comme lot No 15 sur le plan No 15 déposé en l'étude de Silas Magill, ancien notaire, et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3 Trois certains lots de terre avec améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hennessy, Baudin, D'Hémécourt et Alexander désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Uncas Lewis, contenant et mesurant chacun 32 pieds 3 pouces, 7 3/4 lignes de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et payable annuellement, garantie par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909, les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Joseph Sinai, notaire, et déposer chez l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
No 806 rue Perdido

11 nov—14 21 28—déc 5 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'un endroit de commerce et résidence dans le Premier District, 214-220 rue Baratoria, près de l'avenue Tulane, voies de vie de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs, Cafetiers, Restaurateurs — MARDI, le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrère et als vs le même.

Palmer L. Barrère.

No 91,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, encanteur, Bureau 806 rue Perdido (ascenseur chaussée), — JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et en Cour ouverte le 29 octobre 1909 et signé le 5 novembre 1909 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Basain (maintenant Saratoga), St Rempart Commune (maintenant Avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant en mesure américaine, trente six pieds et cinq lignes de face à la rue Basain, soixante trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Commune, soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur l'autre ligne et trente-quatre pieds et trois lignes en large sur dans le fond.

Les améliorations, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises avec mansarde contenant magasin et huit chambres. Bâtisse dans le fond contenant quatre chambres, citerne, etc., la rue est pavée, portant les numéros municipaux 214-220 rue Sud Basain (maintenant Saratoga) près de l'avenue Tulane, occupée comme hôtel meublé, rapportant et rémunérant et rous jusqu'au 30 novembre 1910, à $60 par mois avec privilège d'un an de plus avec même acte.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an, lesdits intérêts devant être payés annuellement de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège et la vente sous estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité en les actes de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations et les tenir assurées jusqu'au montant de la portion du crédit et se transférer la police en les bénéficiaires au porteur ou porteurs des billets et devant assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1909 et devant payer les frais des certificats pour le passage de l'acte de vente et déposer chez l'encanteur un 10 pour cent du prix de l'adjudication et les devant les avoir en cas et au plus à partir du jour du passage de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être par devant Gustave A. Lambias notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur
806 rue Perdido

9 nov—9 14 21 28—déc 5 6 7 8 9

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN MONMOST ET EPOUSE.

A l'Encan JEUDI, le 2 décembre 1909. Cottage simple attractif, 234 8 Rochablave.

Vente sur le Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, Juge—No 90,695, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 531, borné par les rues Tonti, Rochablave, Gasquet (avenue Cleveland) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rochablave sur 144 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas, daté du 29 nov 1866, déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur de tout en plus et en dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur,
331 3/4 rue Carondelet.

Legier et Gleason, avocats.

31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

BISHOP AUCTION CO., LTD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR BISHOP AUCTION CO., LTD.—SAMEDI 4 décembre 1909 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 12 novembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la succession de Augusta Hurstell, épouse de Jo-hua Lee, No 90 601, dans le local No 4739 rue Dauphine.

Contenu d'une épicerie et buvette et un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré dans ladite succession.

Conditions—Comptant.

23 nov—23 29—déc 3

VENTES A D'ENCAN.

Albert Paul,

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE DOUBLE

1332-34 Rue Elmire, près Villere.

SUCCESSION DE LAWSON CAIN.

No 91 189—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI le 30 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. A, daté du 17 novembre 1909, dans l'affaire de la succession de Lawson Cain il sera vendu à l'enchère publique, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet N° 525, borné par les rues Elmire, Urquhart, Désiré et Villeré, lequel dit lot est désigné sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 avril 1897 et annexé pour référence à un acte de partage passé pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 4me jour de mai 1897, d'après lequel plan ledit lot mesure 31 pieds de face à la rue Elmire sur 120 pieds 7 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises subdivisé en deux chambres et cuisine de chaque côté bâtisses dans le fond, et vaut à six dollars par côté. Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1909.

Lacte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rolla A. Hilbert, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 15 Décembre 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Louée $9.00 par mois

Succession de Antonio Sidoti.

No 90,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & Cie, LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 425 rue Union — Il sera vendu MERCREDI, le 15 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union en vertu de et conformément à un ordre signé le 25 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite comme suit à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Chippewa, Toledano et Clara, nue Louisiana, lequel dit lot de terre mesure seize pieds six pouces et six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre vingt neuf pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles et comprenant la moitié du lot No huit sur un plan dressé par Ken Buisson voyer, daté du 8 août 1837 étant la même propriété que ledit A. Sidoti a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. K. Skinner notaire enregistré au bureau des transferts livre 170, folio 116 et daté du 1er octobre 1897.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur devant être attesté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de retrocession, toutes les clauses usuelles de sécurité dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès. L'acquéreur devant assurer la propriété en faveur du porteur des billets. L'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et déposer dix pour cent du montant de son enchère immédiatement après l'adjudication entre les mains de Louis C. Spear, encanteur et de payer pour les frais de l'acte de vente incluant certificate pardevant U. Marinoni, Jr. notaire.

Guy M. Horner, avocat.

14 nov—14 21 28—déc 5 8 15

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

La moitié de l'intérêt indivis dans un Cottage Double, 2136 2138 rue Harmonie. Aussi Deux Terrains dans le Quatrième District.

Arthur Richardson et als vs Ferdinand Richardson et Nanine Kite.

No 90,798—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet — MARDI le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 21 oct. 1909 et signé le 27 oct. 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une moitié d'un intérêt indivis en un et à un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Harmonie, St David (maintenant St. Franklin), Toledano et St Patrick (maintenant Saratoga), formant l'encoignure des rues Harmonie et St David, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmonie sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue St David, entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 2136 et 2138 rue Harmonie.

Un certain lot de terre dans l'ilet ci-dessus décrit, désigné par le No 10 sur un plan de B. N. Tourné, architecte, le 28 novembre 1871, et mesurant 30 pieds de face à la rue Harmony sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain ne sont pas incluses en cette vente.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ilet ci-dessus décrit, formant l'encoignure des rues Toledano et St David, et mesurant 29 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue St David, 120 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Toledano, 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé, et 26 pieds 6 pouces sur la ligne du fond.

Conditions—Pour la propriété premièrement décrite : comptant. Les taxes de 1909 doivent être payées par l'acquéreur ; pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec 8 0/0 par an d'intérêt de la date, garantie par lien de vendeur et clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1909 devant être payées par l'acquéreur ; dix pour cent comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire.

James J. McLaughlin, avocat.

30 oct—30—nov 7 14 21 28 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Joseph Barnstein vs Stella et Eva.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 38,629 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynn Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, 1 Nos 727 à 731, rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 2 décembre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison, etc., saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. R. J. Schwarz, avocat pour le demandeur.

20 nov—20 26—déc 2

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Banquet, Installations Coffre-fort Diebold Combinés, Fines Lames, Voûtes de Sûreté d'Epaisseur, Pupitres, Pendules, Type Writer Tables, Chaises, Evantails Electriques, Corbeille Renversée, Projectographe, Cancelleur de Chèques, etc.

Meyer S. Dreifus vs La Central Bank and Trust Company.

No 87,705—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet — VENDREDI, le 10 décembre 1909 à 11 heures a. m. sur les lieux 314 rue Camp, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 octobre 1909 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée les meubles ci-après désignés, à savoir :

Un lot d'installations de banque et meubles le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

H. L. Fav